

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2014

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT

Absent excusé: Florent FAVRE (procuration donnée à Michaël STEHLIN)

Secrétaire de séance : Mr GURLIAT Romain

Le compte-rendu du 25 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

I – PROGRAMME DE TRAVAUX ONF

Madame le Maire présente le devis proposé par l'Office National des Forêts pour le programme de travaux 2014. Ce devis comprend des travaux d'investissement, pour un montant de 4 200 € HT, et des travaux d'entretien, pour un montant de 2 750 € HT, dont 1 150 € HT pour l'entretien de sentiers.

L'entretien des sentiers étant de la compétence de la Communauté de Communes, le Conseil décide de ne pas retenir ces travaux.

Le programme est approuvé à l'unanimité pour un montant de 4 200 € HT en investissement et 1 600 € HT en fonctionnement.

II – TARIFS DE LOCATION DES CHAPITEAUX

Madame le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de deux chapiteaux, l'un de 4m x 5m, l'autre de 6m x 12m, qui sont loués aux particuliers et associations qui en font la demande. Elle informe le Conseil Municipal des tarifs appliqués jusqu'ici. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix Pour, 2 voix Contre et 1 abstention, d'appliquer les tarifs suivants :

	<i>Personnes et associations communales</i>	<i>Associations extérieures</i>
Petit chapiteau (4m x 5m)	50 €	140 €
Grand chapiteau (6m x 12m)	120 €	300 €
Chapiteau (sans notion de taille) + Cuisines de la salle communale	180 €	400 €
Chapiteau + Salle Communale (sans notion de taille)	270 €	600 €

Il est entendu que la prise en charge, le montage et le démontage sont à la charge du preneur.

Une caution de 500 € par chapiteau sera demandée pour chacun des chapiteaux à chaque location. Il est également décidé de la gratuité pour une location annuelle des chapiteaux à chacune des associations communales qui en fera la demande. La location aux particuliers est consentie uniquement aux habitants de Vailly.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que la Communauté de Communes met gracieusement à disposition des chapiteaux pour les manifestations organisées par des associations. La demande doit obligatoirement passer par la mairie.

III – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe de 3 500 € a été votée au budget primitif pour les subventions à répartir aux différentes associations. La Commission affaires scolaires et associatives s'est réunie pour étudier les demandes reçues en mairie. Il en ressort que peu d'associations de la commune ont fait une demande. La plupart des sollicitations proviennent d'associations intercommunales, départementales ou nationales.

Il est proposé de privilégier les associations communales et intercommunales, de favoriser une ou deux associations à but caritatif et de verser pour 2014 une somme symbolique aux associations communales qui n'ont pas déposé de demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 80 min chrono : 150 €
- ACCA St-Hubert de Vailly : 150 €
- Anciens combattants et AFN de Vailly : 300 €
- Amis de l'orgue de Vailly : 150 €
- Association sportive scolaire de Vailly : 300 €
- Club d'amitié Les Mésanges : 300 €
- Union Instrumentale de Vailly : 400 €
- APE du Val d'Hermone : 200 €
- Bell'Gym Club : 150 €
- Brevon-Bénin : 150 €
- Chœur du Brevon : 200 €
- Football-Club du Brevon : 200 €
- MJC du Brevon : 350 €
- Secours en montagne Chablais section Vallée du Brevon: 150 €
- Ski-club de Lullin : 150 €
- Mutame Savoie Mont-Blanc : 39 €

Le solde de l'enveloppe votée reste disponible pour d'éventuelles attributions en cours d'année. Le montant alloué à la MJC du Brevon sera revu en cours d'année selon l'état d'avancement de cette structure.

Une rencontre sera organisée à l'automne avec les représentants des différentes associations pour faire un point sur les modalités d'attribution des subventions à compter de 2015.

IV – CONVENTIONS PLURIANNUELLES DES ALPAGES

Madame le Maire informe que la Commission agriculture, forêts, alpages s'est réunie et une visite des alpages a eu lieu le 14 mai dernier. Sylvain ROCHY, responsable de la commission, informe le Conseil municipal que depuis septembre 2013, certaines règles sont à respecter pour la détermination des prix de location. Des points, fixés par arrêté 2013273-0018, sont attribués selon un certain nombre de critères (altitude, accès, équipements durée ...) pour le chalet et pour le pâturage. La commission a attribué des points qui, multipliés à une valeur

fixée, détermine le prix de location qui sera demandé à Jean Rémi Chevallet, nouvel alpagiste pour Le Sciard et la Grange-Neuve.

Le projet de convention à passer avec Jean-Rémi Chevallet a été soumis à la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, pour avis, sachant qu'elle préconise des bovins et des ovins pour la mise en valeur des espaces.

Il est également proposé que la durée de ces nouvelles conventions pluriannuelles passe de 6 à 9 ans pour tenir compte de la réalisation de gros travaux de remise en état du chalet par Jean-Rémi Chevallet.

V – PLAN DE FINANCEMENT SYANE TRAVAUX PERROUX-CANIVET

Madame le Maire présente au conseil municipal le plan de financement transmis par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE) pour les travaux projetés sur les réseaux électriques et de télécommunications du secteur nord de la Commune (Canivet/Perroux), travaux engagés par la précédente municipalité. Le coût total de ces travaux s'élève à la somme de 716 505 € TTC, avec une part communale de 351 820 € TTC, des frais généraux de 21 495 € et pour lesquels il est nécessaire d'emprunter à hauteur de 281 456 €, remboursables par annuités constantes sur 20 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

VI – RÉVISION ANNUELLE DES LOYERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la révision au 1^{er} juillet 2014 des loyers et des charges du bâtiment « Le Kayi » au Lavouet et des locaux du multi accueil Les Bout'Chou du Brevon. Cette révision prend en compte les indices INSEE de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation desdits loyers au 1^{er} juillet selon les indices en vigueur.

VII – NOMINATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Une liste de 24 noms doit être établie pour proposition aux services fiscaux, qui nommeront 12 personnes sur les 24 proposées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des personnes nommées pour la commission communale des impôts directs.

VIII – LOCATION-GÉRANCE AUBERGE DU BILLAT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 juin 2013 approuvant le bail valant promesse de vente par la Commune des murs, du fonds et de la licence attachée aux murs de l'auberge communale «Le Billat» par Monsieur et Madame Pelletier Patrice, gérants de l'auberge.

Madame le Maire expose que ce bail expire le 30 juin 2014 mais que suite à la décision des copropriétaires du Billat de ne pas accepter le transfert exclusif de la terrasse pour l'exploitation de l'auberge, la famille Pelletier ne pourra pas exercer son activité dans de bonnes conditions, ce qui remet en cause la promesse de vente.

Suite à divers échanges avec l'office notarial chargé de cette affaire, il en ressort qu'un nouveau contrat de bail d'une durée de un an renouvelable par tacite reconduction peut être proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Madame le Maire de trouver la solution la mieux adaptée pour la continuité de l'activité de l'auberge communale par la famille Pelletier, et l'autorise à signer tout acte notarié et tous documents relatifs à cette procédure.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

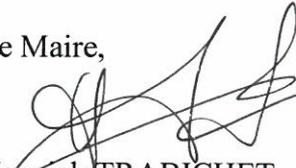
- **Elections européennes** : un rappel sur l'organisation et la tenue du bureau de vote est fait pour ces élections qui auront lieu le dimanche 25 mai 2014.
- **Demandes d'acquisitions foncières au Feu** : Madame le Maire fait part au Conseil de deux demandes faites l'une par Mr et Mme Tomasino, l'autre par Mr Bonin, tous résidents au Feu, pour acquérir des parcelles communales jouxtant leurs propriétés. Ces parcelles communales étant nécessaires pour permettre le stationnement de voitures et conserver la maîtrise des abords de la route communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de vendre ces parcelles.
- **Demande de Monsieur PIC Jean-Louis** : Madame le Maire rappelle au Conseil la demande faite par Monsieur PIC Jean-Louis pour faire inscrire Le Moulin de Léré au titre des monuments historiques, demande appuyée par l'ancienne municipalité. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a refusé cette inscription et Monsieur PIC souhaite engager un recours, il demande à la nouvelle municipalité d'appuyer ce recours. Un courrier sera adressé à la DRAC rappelant le travail de restauration effectué et l'intérêt patrimonial de cet édifice, tout en restant attentifs aux conséquences pour l'aménagement communal d'une éventuelle inscription aux monuments historiques.
- **Journée des sentiers** : une journée de nettoyage des sentiers est organisée le samedi 14 juin prochain par la municipalité. Tous les bénévoles intéressés sont invités à se regrouper devant le hangar communal à 6h45 munis de débroussailleuses et tronçonneuses pour un départ à 7h à différents points de la commune. A 12h30, une collation sera offerte par la commune à tous les participants.
- **Emplois d'été** : Suite aux différentes demandes reçues en mairie de jeunes désirant travailler au sein de la commune pendant l'été, il est décidé de répondre favorablement aux quatre demandes reçues pour une durée de 3 semaines chacun. Un planning des différentes tâches à leur confier sera élaboré prochainement.
- **Voirie** : Commande a été passée auprès de la Communauté de Communes pour le fauchage de la voirie communale, ainsi que l'émulsion pour la réfection des routes.

- **Bulletin municipal** : la commission communication se réunira prochainement afin d'éditer un bulletin municipal fin juin, début juillet 2014.
- **Demande de Monsieur Thierry Bovet** : Madame le Maire informe le Conseil de la demande faite par Monsieur Thierry Bovet, aux Excoffons, pour démonter un grenier. L'intéressé sera informé de la nécessité de déposer une déclaration préalable avant réalisation.
- **Fleurissement de la commune** : un devis sera demandé au Centre d'Aide par le Travail des Hermones (travailleurs handicapés) pour préparer les bacs de fleurs

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 20 juin 2014 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Le Maire,


Yannick TRABICHET

